



« Nous aurons certainement le plus beau Parlement de la caraïbe », a déclaré le Premier Ministre haïtien Laurent S. Lamothe lors de la cérémonie de pose de première pierre de ce nouveau bâtiment jeudi en présence des Présidents du Sénat et de la chambre des députés, respectivement Dieusel Simon Desras et Levailant Louis Jeune, ainsi que le Directeur exécutif de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), a constaté HPN.

« Ce parlement sera le plus fonctionnel et le plus accueillant », a ajouté le chef de la Primature.

Selon le Directeur exécutif de l'UCLBP, qui présentait la fiche technique de ce nouveau Palais législatif, ce bâtiment détient une surface totale de 3600 mètres carrés. Le projet se compose de 2 bâtiments intégrés mais distinctes entre le bâtiment principal et un édifice devant abriter un parking à 6 niveaux avec une capacité de 40 voitures par niveau, incluant également 2 ascenseurs et un escalier d'urgence.

Le bâtiment principal quant à lui comprend 2 composantes majeures dont l'une horizontale qui représente la Base et l'autre verticale, la tour. La base contient les 4 premiers niveaux où sont logés un parking pour 94 automobiles, 3 grandes salles de séance pour les 2 chambres et l'Assemblée Nationale, la bibliothèque du Parlement, les salles de presse et plusieurs salles de réunion pour les différentes commissions du Parlement, etc.

La tour compte 9 niveaux, 4 ascenseurs principaux, 1 monte-charge et des escaliers de secours. Elle accueille aussi les bureaux pour chacun des 30 sénateurs et 99 députés incluant leur secrétariat, salle d'attente, salles des réunions, espaces pour les greffiers, toilettes, cuisines.

Le Premier Ministre Lamothe se dit incapable de cacher la fierté que va apporter ce bâtiment au peuple haïtien, qui va non seulement montrer une vision de modernité mais aussi qui va honorer la mémoire et l'héritage des parlementaires décédés durant le séisme du 12 janvier 2010.

Le député Louis Jeune a fait comprendre pour sa part que ce nouveau palais législatif qu'il qualifie « d'édifice démocratique, de bel immeuble par sa solidité », soit vraiment le symbole de

la renaissance de notre pays après la terrible catastrophe du 12 janvier 2010, tout en souhaitant sa pérennité.

Pour le président du Sénat, « cet édifice est identifié comme un élément de l'infrastructure majestueuse et sublime du rêve haïtien. Cette infrastructure comprendra une plate-forme de valeurs, d'aspirations, de normes, d'idéaux ».

A noter que ce nouveau Palais législatif sera construit au même local de celui de l'ancien, détruit lors du séisme du 12 janvier 2012, il y a presque 3 ans. Il est financé par le Fond Monétaire Internationale (FMI) à hauteur de 35 millions de dollar.

Evens Prosper
evens.p@hpnhaiti.com